DEPARTEMENT
DE L'ORNE
***

VILLE DE MORTAGNE AU PERCHE

OBJET :

Election des délégués pour les élections sénatoriales

- : -

20230609_0

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MORTAGNE-AU-PERCHE
***

SEANCE du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le neuf juin à dix-huit heures,
Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

Etaient présents :
V. VALTIER, C. NOURY, M. LAMBERT, D. VAUX, F. SBILE, J. TANNEAU, A. LAFFITE MAIQUES, J.C. LENOIR, J.P. MADELAINE, A. GAL, P. AUVRAY, F. GUIBERT, A. GOUIN, A. FERNANDES DIAS, M. BOURHIS, F. MALASSIS, J.P. SAUVAGE

Absents : M. BESNARD et M. LOUVEL

Absents et représentés :
D. PASQUER qui a donné procuration à P. AUVRAY
J.F. LEBOUCHER qui a donné procuration à C. NOURY
A. JOUSSELIN qui a donné procuration à A. GOUIN
V. PIERRE qui a donné procuration à F. SBILE
M.H. LAMOUR qui a donné procuration à M. LAMBERT
C. DECAEN qui a donné procuration à F. GUIBERT
J. POIRIER qui a donné procuration à J. TANNEAU

D. VAUX prend place au Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à l'ancien Palais de Justice le 09 juin 2023 à 18 heures,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

Le bureau électoral rappelle que la présidence est assurée par Madame Le Maire et que le vote se fait sans débat au scrutin secret (R. 133).

Madame Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.
Avant ouverture du scrutin, Madame Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

La liste déposée et enregistrée : « VIVONS MORTAGNE ENSEMBLE », composée de :

M. LENOIR Jean Claude, MME LAFFITE-MAIQUES Anne, M. TANNEAU Julien, MME LAMBERT Michelle, M. VAUX Dominique, MME SBILE Florence, M. AUVRAY Philippe, MME GAL Annie, M. BOURHIS Michel, MME GUIBERT Françoise, M. MALASSIS Franck, Mme JOUSSELIN Angèle, M. POIRIER Julien, MME FERNANDES-DIAS Anabella, M. MADELAINE Jean-Paul, titulaires.

et MME GOUIN Angélique, M. PASQUERT Denis, MME BESNARD Michèle, M. NOURY Claude, suppléants.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés :	24

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
« Vivons Mortagne ensemble »	24
TOTAL des suffrages exprimés	24

Ont été proclamés **délégués titulaires** :
M. LENOIR Jean Claude, MME LAFFITE-MAIQUES Anne, M. TANNEAU Julien, MME LAMBERT Michelle, M. VAUX Dominique, MME SBILE Florence, M. AUVRAY Philippe, MME GAL Annie, M. BOURHIS Michel, MME GUIBERT Françoise, M. MALASSIS Franck, Mme JOUSSELIN Angèle, M. POIRIER Julien, MME FERNANDES-DIAS Anabella, M. MADELAINE Jean-Paul.

Ont été proclamés **délégués suppléants** :
MME GOUIN Angélique, M. PASQUERT Denis, MME BESNARD Michèle et M. NOURY Claude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération,

Le Maire,
Virginie VALTIER

Date de convocation : 26.05.2023
Nbre conseillers : 26
Nbre de présents : 16
Nbre de votants : 24

MORTAGNE-AU-PERCHE (Orne)
MAIRIE